

# A C O S S      S T A T

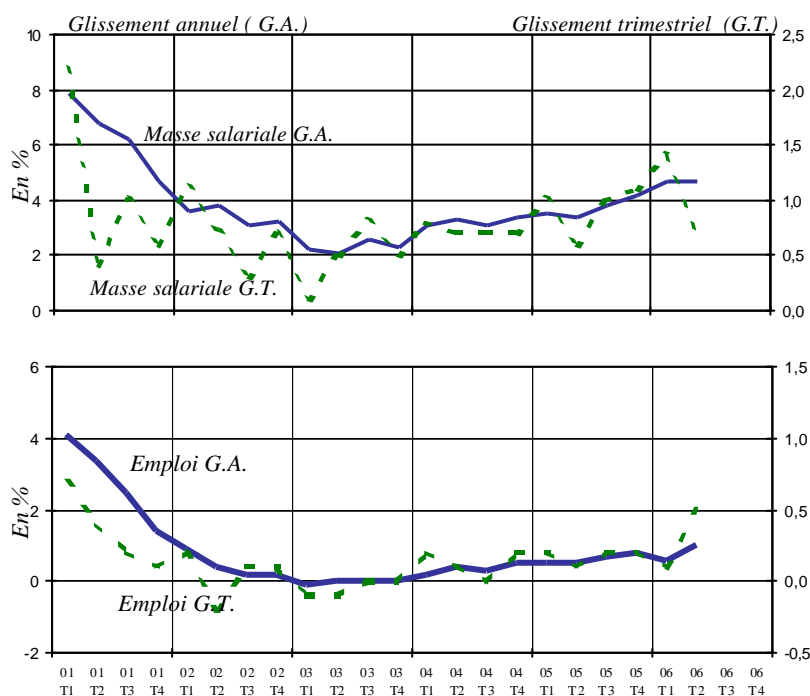
## CONJONCTURE

### LA MASSE SALARIALE ET L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2006

N°43 - SEPTEMBRE 2006

La masse salariale versée en France (Métropole et Dom) par les entreprises du secteur privé progresse de 0,7 % au deuxième trimestre et de 4,3 % sur un an. Ce dynamisme élevé provient à la fois de l'emploi et des salaires. En effet, les effectifs salariés, tirés par l'intérim, augmentent de 0,5 % sur le trimestre, et de 1,0 % sur un an, soit + 180 000 environ, et le salaire moyen par tête s'accroît de 0,4 % sur le trimestre (3,5 % sur un an).

Graphique 1 : Masse salariale et emploi du secteur privé



Au deuxième trimestre 2006, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,7 % par rapport au trimestre précédent (champ France entière, en données CVS, graphique 1 et tableau 1). Elle s'accroît de 4,3 % sur 12 mois.

L'emploi salarié progresse de 0,5% ce trimestre, un rythme plus soutenu que les trimestres précédents (entre 0,1% et 0,2%). Sur un an, les effectifs augmentent de 1,0 %.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente de 0,4 % au deuxième trimestre après la forte hausse au premier (1,3 %) imputable à des versements de primes dans certains secteurs. Il croît de 3,5 % sur un an (tableaux 1 et 3). Dans le même temps, les prix à la consommation ont augmenté de 0,9 % sur le trimestre et de 2,0 % sur 12 mois.

Tableau 1 : Masse salariale et emploi du secteur privé au deuxième trimestre 2006

	En Niveau 2006 T2	Indice CVS base 100 au 4 <sup>e</sup> trimestre 1999					Glissement au 2 <sup>e</sup> trimestre 2006 (en %)	
		2005 T2	2005 T3	2005 T4	2006 T1	2006 T2	Trimestriel (*)	Annuel
Masse salariale (en Md€)	109,6	122,2	123,4	124,8	126,6	127,5	0,7	4,3
Emploi (en millions)	17,7	107,0	107,2	107,4	107,5	108,1	0,5	1,0
Salaire moyen par tête mensuel (en €)	2 066	113,7	114,6	115,7	117,2	117,6	0,4	3,5
Indice des prix à la consommation hors tabac		110,0	110,7	110,6	111,2	112,2	0,9	2,0

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee – Indice des prix

(\*) L'évolution de la masse salariale diffère légèrement de la somme de celles du SMPT et de l'emploi. Le glissement de l'emploi est en effet calculé d'une fin de trimestre à l'autre et non en moyenne sur le trimestre comme c'est le cas pour le SMPT (cf. encadré page 4).

Note : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré).



**Tableau 2 : Evolution de la masse salariale par secteur détaillé d'activité économique (NES 16)**

NES 16	SECTEURS	Niveau trimestriel (en Md€)	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %)
		2006 T2	2005 T2	2005 T3	2005 T4	2006 T1	2006 T2	2006 T2
EB	Industries agricoles et alimentaires	2,8	0,2	0,6	0,2	0,4	0,3	1,5
EC	Industries des biens de consommation	4,2	-0,8	-0,2	0,5	0,5	0,0	0,8
ED	Industrie automobile	2,1	-0,8	0,2	0,6	0,0	0,2	1,0
EE	Industries des biens d'équipement	6,0	0,4	0,7	0,6	0,6	1,6	3,6
EF	Industries des biens intermédiaires	8,9	-0,4	-0,3	0,3	0,2	0,0	0,2
EG	Energie	2,0	2,0	0,7	-0,6	4,1	0,2	4,4
EH	Construction	7,1	1,7	1,7	1,8	2,0	1,8	7,5
EJ	Commerce	17,4	0,9	1,0	0,9	0,9	0,7	3,6
EK	Transports	7,6	1,0	0,9	0,9	1,1	0,8	3,8
EL	Activités financières	6,1	-1,2	0,4	1,7	6,0	-3,3	4,7
EM	Activités immobilières	2,1	2,3	1,3	2,2	2,0	0,4	6,2
EN	Services aux entreprises	24,6	0,8	1,4	1,8	2,0	1,0	6,3
EP	Services aux particuliers	6,6	0,9	1,9	1,2	1,8	1,1	6,0
EQ	Education, santé, action sociale marchande	7,9	0,9	1,5	1,1	1,5	1,2	5,4
ER	Administration et activités associatives	4,0	-0,5	1,7	0,5	-1,0	1,2	2,3
	<b>Total</b>	<b>109,6</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>4,3</b>
	<i>Industrie</i>	26,1	-0,1	0,2	0,4	0,6	0,5	1,6
	<i>Construction</i>	7,1	1,7	1,7	1,8	2,0	1,8	7,5
	<i>Tertiaire</i>	76,3	0,7	1,2	1,3	1,7	0,6	5,0
	<i>Dont Tertiaire hors intérim</i>	72,7	0,8	1,2	1,2	1,7	0,5	4,7
	<i>Intérim</i>	3,7	0,4	1,1	3,5	2,0	2,8	9,8

Source : AcoSS-Urssaf

L'**industrie** demeure le secteur le moins bien orienté : la masse salariale versée au cours de ce deuxième trimestre 2006 ne progresse que de 0,5 %, soit de 1,6 % sur un an (tableau 2).

L'emploi continue de reculer (-0,5 %) au deuxième trimestre. Sur un an, l'industrie a perdu 2,1 % de ses salariés (graphique 3 et tableau 4).

Le SMPT de ce secteur demeure en revanche toujours le plus dynamique : il augmente de 0,9 % au deuxième trimestre 2006 et de 3,8 % sur un an (tableau 3).

Le secteur de la **construction** reste le plus porteur : sa masse salariale progresse de 1,8 % au premier trimestre, soit de 7,5 % sur un an.

**Tableau 3 : Evolution du salaire moyen par tête par secteur d'activité**

SECTEURS	Salaire mensuel* (en €)	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %)
	2006 T2	2005 T2	2005 T3	2005 T4	2006 T1	2006 T2	2006 T2
Industrie	2 375	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9	3,8
Construction	1 736	0,9	0,7	0,7	0,9	0,8	3,2
Tertiaire	2 014	0,4	0,9	1,0	1,5	0,2	3,6
<i>Dont Tertiaire hors intérim</i>	2 037	0,4	0,9	0,9	1,4	0,2	3,5
<b>Total</b>	<b>2 066</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>3,5</b>

\* Cf. Encadré - Source et méthodologie

Source : AcoSS-Urssaf

Dans le même temps, les effectifs salariés augmentent de 0,9 % sur le trimestre et de 4,2 % sur 12 mois.

Dans le secteur **tertiaire**, la masse salariale augmente à un rythme un peu plus modéré au deuxième

trimestre (+0.6%) après la forte hausse observée (+1,7%) au premier. Au total, elle s'accroît de 5 % sur un an.

Le nombre de salariés dans ce secteur augmente de 0,8 % au 2<sup>ème</sup> trimestre, tiré par le secteur de

**Tableau 4 : Evolution de l'emploi par secteur détaillé d'activité économique (NES 16)**

NES 16	SECTEURS	Niveau trimestriel (en millions)	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %)
		2006 T2	2005 T2	2005 T3	2005 T4	2006 T1	2006 T2	2006 T2
EB	Industries agricoles et alimentaires	0,5	-0,3	-0,3	-0,5	0,0	-0,2	-1,0
EC	Industries des biens de consommation	0,6	-0,9	-1,2	-0,9	-0,5	-0,6	-3,2
ED	Industrie automobile	0,3	-0,5	-0,6	-0,9	-1,1	-1,2	-3,7
EE	Industries des biens d'équipement	0,8	-0,3	0,1	-0,4	-0,1	-0,1	-0,5
EF	Industries des biens intermédiaires	1,3	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,8	-3,0
EG	Energie	0,2	0,3	-0,1	-1,1	0,7	0,2	-0,4
EH	Construction	1,4	0,9	1,0	1,1	1,1	0,9	4,2
EJ	Commerce	3,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,6
EK	Transports	1,1	-0,3	0,1	0,4	0,0	0,2	0,6
EL	Activités financières	0,6	0,4	0,1	0,4	-0,2	0,3	0,7
EM	Activités immobilières	0,4	0,3	0,6	0,6	0,4	0,9	2,5
EN	Services aux entreprises	3,8	0,3	0,7	0,5	0,3	1,4	3,0
EP	Services aux particuliers	1,5	-0,1	0,3	0,4	0,5	0,8	2,1
EQ	Education, santé, action sociale marchande	1,7	0,5	0,5	0,4	0,1	0,5	1,5
ER	Administration et activités associatives	0,5	0,1	-0,2	-0,1	-0,4	0,2	-0,4
	<b>Total</b>	<b>17,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>
	<i>Industrie</i>	3,6	-0,6	-0,5	-0,7	-0,4	-0,5	-2,1
	<i>Construction</i>	1,4	0,9	1,0	1,1	1,1	0,9	4,2
	<i>Tertiaire</i>	12,7	0,2	0,4	0,3	0,1	0,8	1,6
	<i>Dont Tertiaire hors intérim</i>	11,9	0,2	0,3	0,3	0,2	0,5	1,3
	<i>Intérim</i>	0,8	0,3	0,9	0,9	0,1	4,3	6,4

Source : Acoff-Urssaf

l'intérim. Sur un an, l'emploi progresse de 1,6 % et le SMPT de 3,6 %.

Les services aux entreprises et aux particuliers, les activités immobilières ou encore la santé marchande figurent parmi les secteurs les plus dynamiques du secteur tertiaire en terme de masse salariale et d'emploi.

Le commerce, le transport, les administrations et les activités associatives présentent les évolutions de masse salariale et d'emploi les plus faibles.

La masse salariale du secteur des activités financières est en recul au deuxième trimestre (-3,3 %), après la forte hausse (6,0%) du premier trimestre, liée à d'importantes

primes en début d'année. Ses effectifs sont cependant en progression par rapport au trimestre précédent (+0.3 %).

L'intérim connaît au deuxième trimestre 2006 une évolution soutenue (sa masse salariale progresse de 2,8 % en glissement trimestriel et de 9,8 % sur un an). L'emploi de ce secteur progresse de 4,3 % sur le trimestre, soit 6,4 % sur un an.

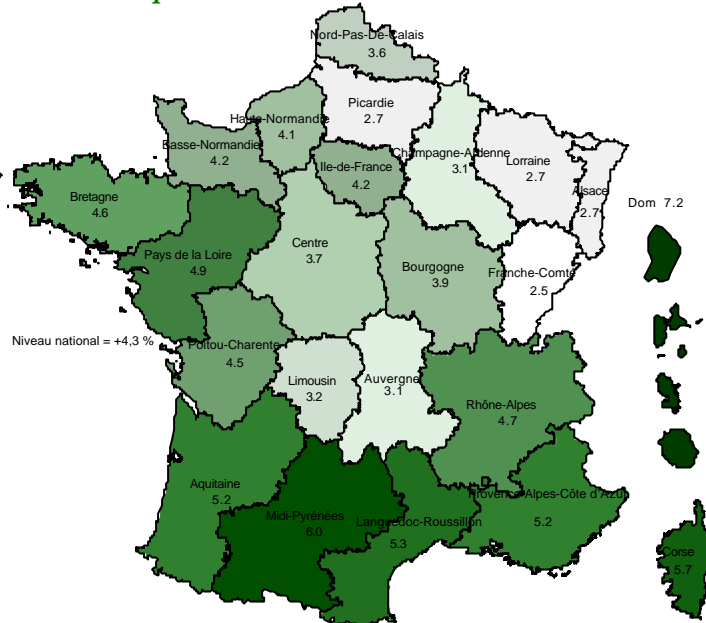
Comme aux trimestres précédents, le **Sud et l'Ouest de la France** (Midi-Pyrénées, Provence-Alpes Côte d'Azur, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays-de-Loire, Rhône-Alpes et Poitou-Charente) sont les régions les plus dynamiques en terme de masse salariale (*cartes 1 et 2*). Ces mêmes régions

figurent également parmi les plus créatrices d'emplois, notamment la région **Midi-Pyrénées**, dont les effectifs augmentent de 2,2 % sur un an.

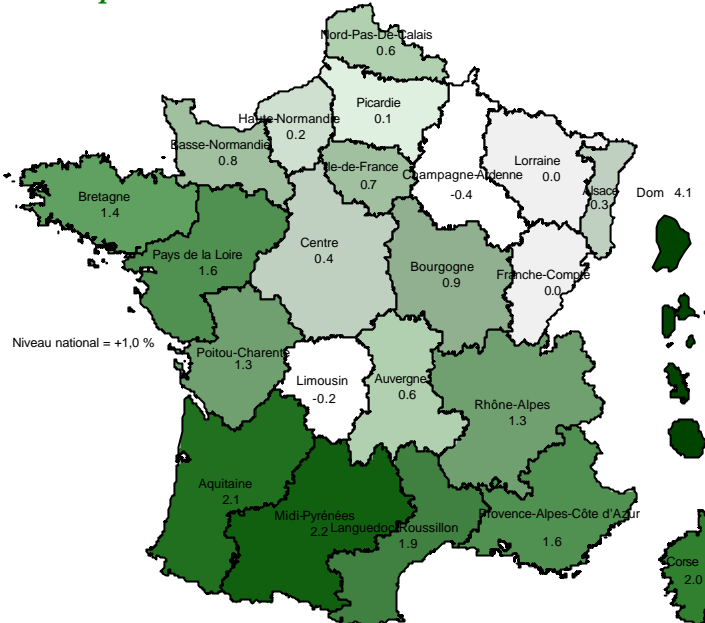
Le **quart Nord Est** et les **régions du Massif Central** restent les moins bien orientés : l'emploi se dégrade en Champagne-Ardenne et en Limousin. Après une longue période de recul, l'emploi se stabilise en Franche-Comté et Lorraine.

Mihaela Mosu Nasr  
Elodie Simonneau  
Département des études  
statistiques et de  
l'observation des cotisants  
(DESOC)

**Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au deuxième trimestre 2006**



**Carte 2 : Glissement annuel de l'emploi du secteur privé au deuxième trimestre 2006**



**Encadré : Sources et méthodologie**

Source : Acooss-Urssaf

**Les employeurs du régime général** déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements ainsi que leurs effectifs. Cette déclaration est mensuelle si leur effectif est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil. La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte à ce jour 530 000 comptes mensuels et 1 380 000 comptes trimestriels. Elle est alimentée par deux extractions mensuelles: la première au bout d'un mois, dite « provisoire », pour laquelle on retrouve 99 % de la masse salariale des comptes mensuels et 96 % des comptes trimestriels et la seconde au bout de deux mois, dite « définitive », qui comprend la quasi-totalité des déclarations. Les bordereaux arrivant postérieurement à 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations.

**Les données présentées ici sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique essentiellement sur le trimestre précédent.** Les données sont également désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces désaisonnalisations peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures.

**Le champ** couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans un secteur concurrentiel qui

comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF), l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale. Le secteur concurrentiel diffère donc légèrement de celui dit « EB-ER » retenu par l'Insee pour ses indices d'emploi salarié qui comporte dans le secteur des services personnels et domestiques (P3) des estimations du nombre des salariés à domicile. Enfin, le champ Acooss-Urssaf est assez proche de celui suivi par le Ministère du travail (enquêtes Acemo) et dans une moindre mesure de l'Unedic (aux grandes entreprises nationales près).

**L'assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation.

**L'effectif salarié** est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés (emplois aidés ou jeunes de moins de 26 ans). Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

**Le salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre, soit la moyenne des deux effectifs de début et fin trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Ainsi:

$$SMPT = \frac{\text{masse salariale (T)}}{3} / \left( \frac{\text{effectif fin trimestre (T)} + \text{effectif fin trimestre (T-1)}}{2} \right)$$

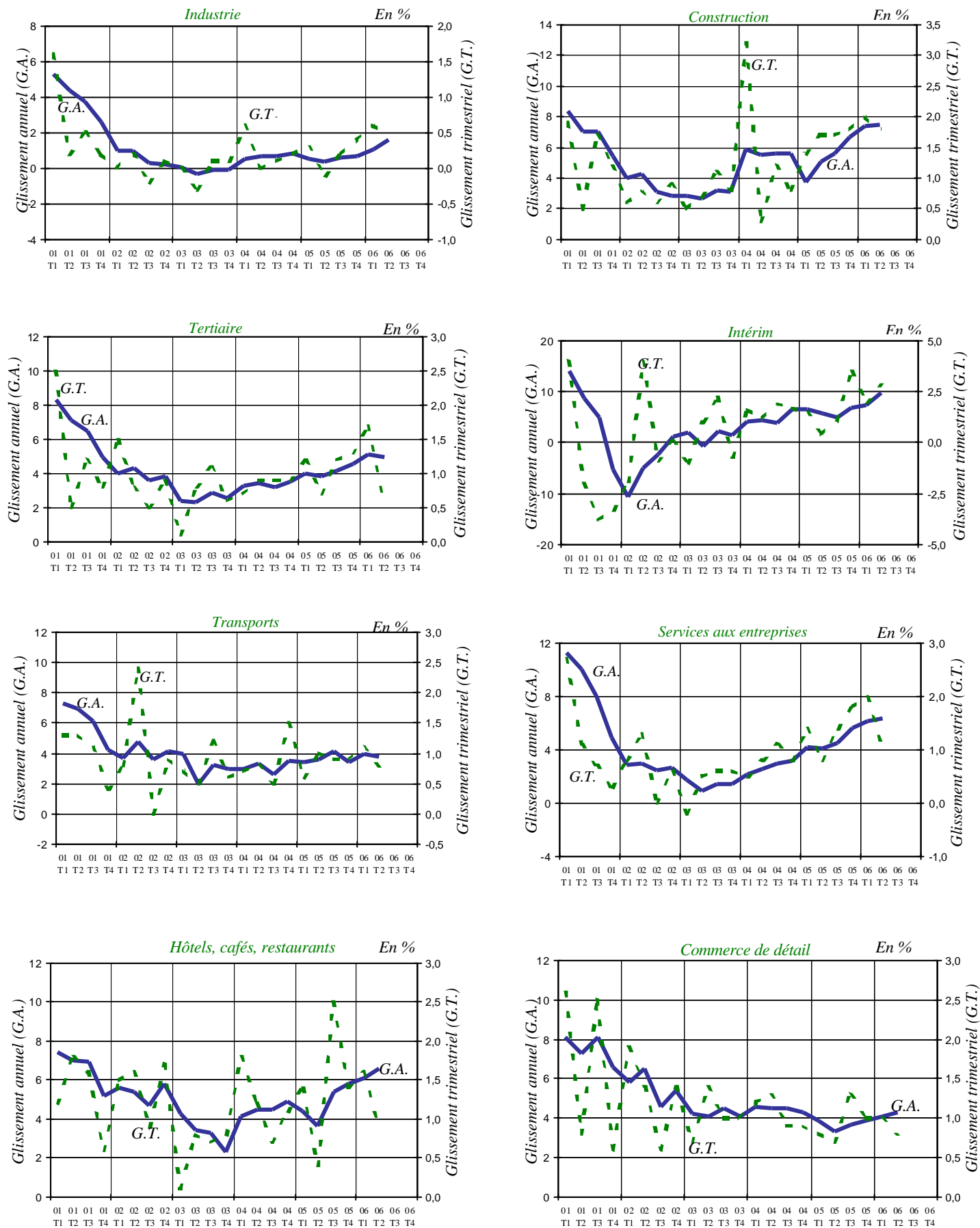
**Indicateurs présentés :**

**Le glissement trimestriel** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

**Le glissement annuel** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

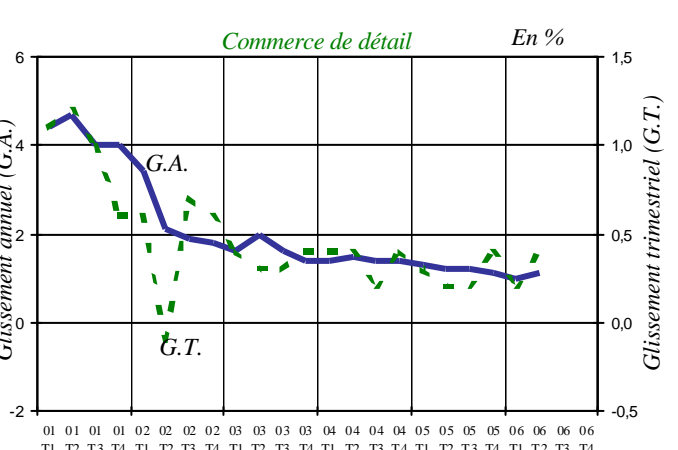
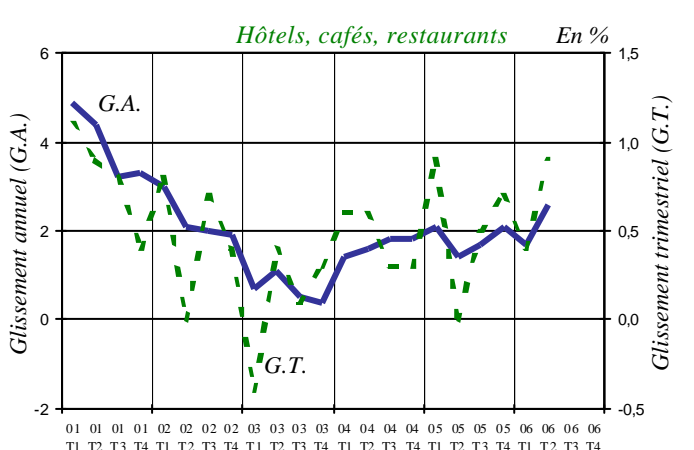
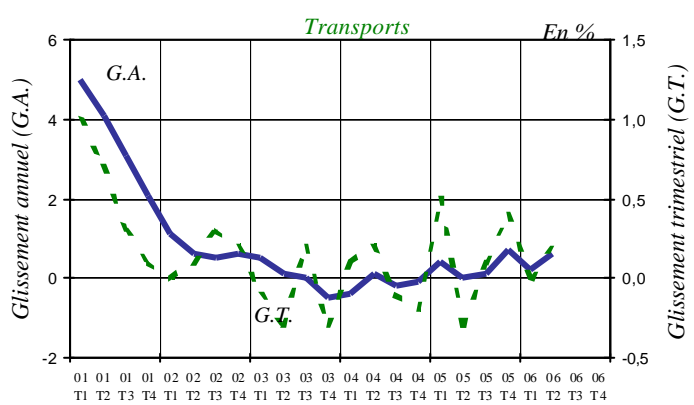
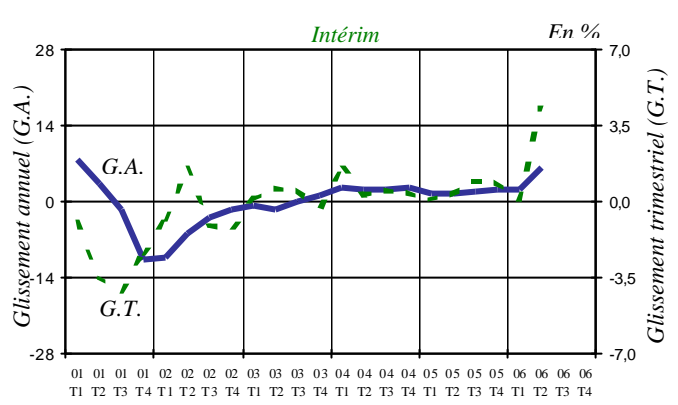
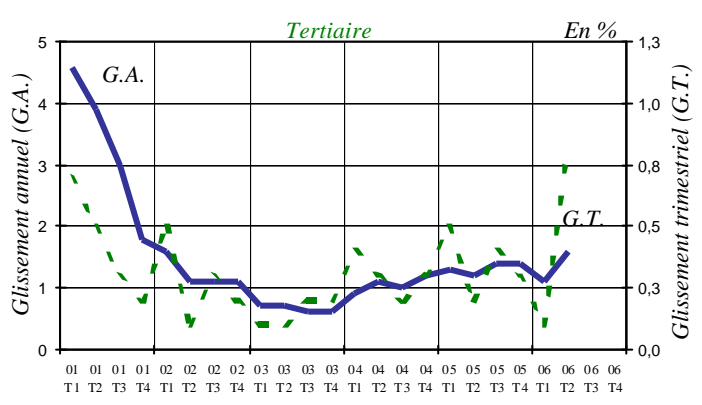
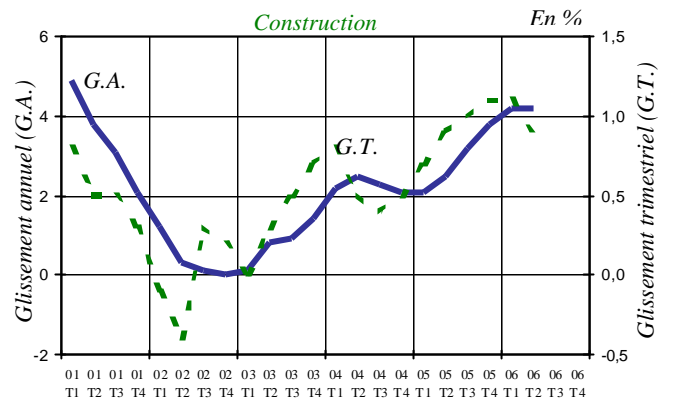
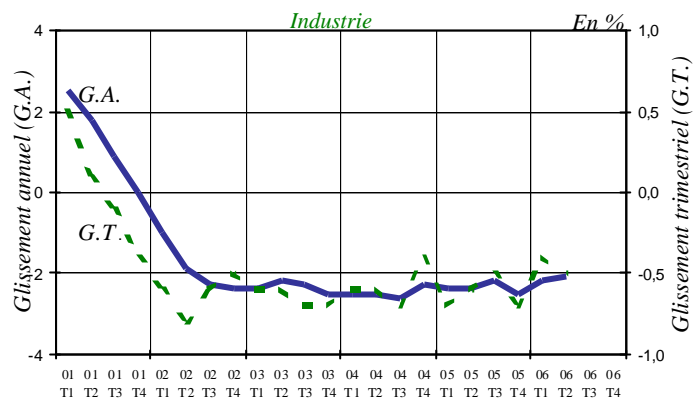
**Le taux d'évolution en moyenne annuelle** est égal à la somme des quatre derniers trimestres divisée par la somme des quatre trimestres précédents.

**Graphique 2: Evolution de la masse salariale dans les grands secteurs d'activité**



Source Acoiss - Urssaf

**Graphique 3: Evolution de l'emploi dans les grands secteurs d'activité**



Source Acooss - Urssaf